#### ee

**L’Éducation Nationale, partenaire des entreprises de votre région**

**École - Entreprise**

# Efficace ensemble

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

Le Lycée ………………………….

de l’Académie d’Orléans-Tours

**Représenté par**

## Proviseur(e) du lycée

L’ENTREPRISE X……………………………

**Représentée par ……………………………………………..**

### Chef d’entreprise

**Entre**

**et**





Logo de l'entreprise

Logo du lycée

Vu le code de l’éducation, notamment ses articles D335-1 à D 335-4

##### Vu la circulaire n° 2005-204 du 29/11/2005 relative au label "lycée des métiers"

Vu la délibération du conseil d’administration du lycée, en date du ,autorisant le chef d’établissement à signer la présente convention

**Contexte général**

Dans le cadre du label "lycée de métiers", du développement des relations Ecole-Entreprise, des coopérations technologiques et de la promotion de la formation continue tout au long de la vie, il a été convenu de créer un partenariat local entre l’entreprise X………et le Lycée…………….

**Exposé du motif ou nature des relations**

L’entreprise X et le Lycée………..souhaitent conjointement favoriser la formation et l’insertion professionnelle des jeunes du lycée, et participer à l’animation de l’ensemble des filières présentes au lycée ……………et plus particulièrement : *(indiquer liste des formations en clair)*.

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif de définir les conditions de partenariat.

**ARTICLE 2 : Engagements du Lycée ………………**

Le Lycée……………………..s’engage pendant la durée de la présente convention à :

**Information métiers, emplois**

* faire connaître, auprès de ses élèves et étudiants, les métiers présents dans l’entreprise X
* favoriser les interventions de représentants de l’entreprise X dans l’établissement scolaire

**Périodes en entreprise ou stages**

* répondre aux besoins ponctuels de l’entreprise X en proposant aux élèves et aux étudiants d’effectuer leurs Périodes de Formation en Entreprise au sein de la société, dans les domaines de compétences du lycée et dans le cadre de la législation en vigueur
* assurer le suivi des élèves et étudiants du lycée pendant les Périodes de Formation en Entreprise (contacts téléphoniques et visites)
* respecter les règles de confidentialité relatives aux activités de l’entreprise X, notamment dans le cadre de la rédaction des rapports de stage

**Coopérations technologiques**

* proposer les ressources techniques et humaines du lycée pour la mise en œuvre de coopérations technologiques
* faire participer les élèves et étudiants du lycée à des coopérations technologiques avec l’entreprise X dans le cadre de leur formation

**Insertion professionnelle**

* diffuser les offres d’emplois de l'entreprise
* préparer les jeunes au recrutement de l'entreprise

**Ouverture à l'Europe et à l'international**

* Préparer et accompagner les jeunes dans la construction de leur projet européen ou international

**Formation continue**

* répondre aux demandes de formation continue émanant de l’entreprise X, dans le cadre du réseau des GRETA

**ARTICLE 3 : Engagements de l’entreprise X**

L’entreprise X s’engage pendant la durée de la présente convention à :

**Information métiers, emplois**

* participer aux actions d’information sur les métiers organisées par le lycée
* favoriser les visites de l’entreprise X, par les élèves et leurs professeurs

**Périodes en entreprise ou stages**

* favoriser, en fonction des possibilités, l’accueil des élèves et étudiants en stage pendant les Périodes de Formation en Entreprise, et dans le respect de la diversité et de l’égalité des chances
* proposer aux élèves en stage des activités conformes aux référentiels des diplômes préparés (voir annexe pédagogique négociée et présente dans chaque convention de stage)
* lutter avec le lycée, contre la discrimination d’accès aux stages et à l’embauche

**Prestations**

* détacher éventuellement certains salariés pour des prestations d’animation de cours ou de conférences dans le cadre de la formationprofessionnelle et technologique dispensée au lycée
* participer auprès du Lycée …………….. aux forums, salons d’information, Journée Portes Ouvertes sur les voies de formations professionnelles et technologiques.

**Participation aux jurys**

* participer aux commissions d’évaluation des diplômes en tant que membre du jury (professionnel)
* participer aux éventuelles commissions de jury dans le cadre du dispositif de Validation des Acquis de l’Expérience (VAE)

**Insertion professionnelle**

* animer des rencontres avec les jeunes sur la préparation au recrutement : CV, lettre de motivation, simulation d’entretiens de recrutement…
* n'envisager l'embauche des jeunes qu'à la fin de leur formation
* favoriser l’insertion professionnelle des jeunes dans l’entreprise X, à l’issue de leur formation

**Ouverture à l'Europe et à l'international**

* partager un réseau international ou européen de professionnels liés à l'entreprise ~~X~~ pour permettre la mise en œuvre de projet de dimension européenne ou internationale du lycée.

**ARTICLE 4 : Contenus et modalités**

 **4.1 : Modalités pédagogiques**

Un plan d'actions fixera les priorités en terme de déclinaison du présent partenariat pour chaque année scolaire.

 **4.2 : Attentes mutuelles des parties**

Le lycée ………………. s’engage à informer l’entreprise X des évolutions des référentiels des diplômes qu’il prépare.

L’entreprise X s’engage à informer le lycée …………….. des évolutions technologiques, économiques et organisationnelles des métiers, dans les champs professionnels en rapport avec les filières existantes dans l’établissement.

Chaque partie s’engage à ne pas divulguer de quelque façon que ce soit des informations confidentielles qu’elles soient scientifiques, économiques, commerciales ou d’ordre privé.

**ARTICLE 5: Garanties et assurance du matériel et des personnes**

**5.1 Responsabilités du lycée …………………**

L’organisation pédagogique est placée sous la responsabilité du Proviseur.

La mise en œuvre du partenariat sur l’initiative des professeurs de l’établissement, sera réalisée en collaboration avec le Proviseur Adjoint, le Chef de Travaux et le Délégué aux Entreprises.

Le lycée s’engage à contracter une assurance couvrant les élèves en responsabilité civile et les dégradations éventuelles ou les vols concernant les matériels, propriété de l’entreprise X, présents dans les locaux.

**5.2 Responsabilités de l’entreprise X**

Le chef d’entreprise d’accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu’elle peut être engagée.

**5.2 Statut des lycéens et des étudiants**

Les lycéens et étudiants sont sous statut scolaire (sauf mention contraire dans la convention régissant le stage) même s’ils sont amenés à travailler dans l’entreprise X. Dans ce cas, une convention de stage sera établie entre le lycée et l’entreprise X.

Ils bénéficient de la législation sur les accidents du travail en application de l’article L.412.8.modifié du code de la sécurité sociale.

**ARTICLE 6 : Dispositions financières**

Le lycée …………….. s’engage à mettre à disposition ses locaux et ses équipements au profit de l’entreprise X, selon les disponibilités du lycée et des modalités contractualisées.

**ARTICLE 7 : Suivi et bilan du partenariat**

Les partenaires se rencontreront au moins une fois par an pour effectuer le bilan des opérations en cours et faire le point sur leur coopération effective. Ils établiront ensemble le contenu de l’annexe pédagogique de l’année scolaire suivante.

Cette convention pourra faire l’objet d’avenants si nécessaire, à la demande de l’une ou l’autre des parties.

**ARTICLE 8 : Communication**

L’entreprise X et le lycée ………… s’engagent à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre de moyens de communication propres à chacun.

Dès lors que le partenariat présente un réel intérêt pédagogique pour les élèves, il pourra être identifié sur tout document (ou action), réalisé dans la cadre de la convention, sans pour autant constituer une publicité disproportionnée pour l’entreprise X.

Si l’un des soussignés nommés portait par sa communication une image contraire aux objectifs définis, cette convention serait immédiatement résiliée**.**

**ARTICLE 9 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature ; elle est conclue pour une durée de 3 ans et pourra être renouvelée par avenant. Elle peut être dénoncée ou modifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, à la demande de l'une ou l'autre des parties. En cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 3 mois doit être respecté avant le terme de la convention. Aucune des parties ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas de résiliation anticipée.

Un avenant sera alors conclu pour définir les conditions dans lesquelles pourront être achevées les actions en cours.

**ARTICLE 10 : Résiliation et règlement des litiges**

Sont réputés événements de force majeure ceux qui, imprévisibles et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l’exécution du présent contrat. La partie invoquant la force majeure en informe l’autre partie dans les plus brefs délais.

Les parties s’engagent à essayer de résoudre à l’amiable les éventuels différents qui pourraient survenir du fait de l’interprétation ou de l’application de la présente convention. En l’absence de règlement, les parties conviennent de s’en remettre à l’appréciation du tribunal administratif territorialement compétent.

Dans le cas où l’une des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après injonction par lettre recommandée, assortie d’un délai, demeurée sans effet.

Fait en deux exemplaires originaux à………………., le …………….

**Pour Le lycée ……………….** **Pour** **l’entreprise X,**

M………………….. (Proviseur(e)) M……………….. (Chef d’entreprise)

(Signature + cachet) (Signature + cachet)